

Négociation « sécurisation de l'emploi »

Alors que le chômage explose depuis dix-huit mois consécutifs, le patronat cherche à imposer de nouvelles règles pour faciliter le licenciement.

Les négociations entre les organisations patronales et les organisations syndicales sur la «sécurisation de l'emploi» reprennent le 10 janvier. Les positions du patronat sont combattues, pour l'instant, par tous les syndicats.

Le MEDEF veut faire passer son texte de plus de 70 pages intitulé : «projet d'accord sur la sécurisation de l'emploi». Il est certain que l'effet premier de ce projet d'accord serait d'envoyer nombre de salariés pointer à Pôle emploi.

En guise de sécurisation, le patronat traduit dans le texte les déclarations de Laurence PARISOT : «pas d'accord sans acceptation du principe de flexibilité».

Effectivement en matière de flexibilité ils «y vont fort» :

- ✘ *La mise à mort du CDI en généralisant les contrats de projets/mission et les contrats à durée indéterminée intermittents,*
- ✘ *Contournement du licenciement économique par la création de nouvelles procédures,*
- ✘ *Encouragement du chantage à l'emploi au travers de la généralisation des accords dits «compétitivité emploi», amenant à une baisse des salaires sous prétexte de préserver l'emploi,*
- ✘ *Difficulté plus grande pour la réparation aux prud'hommes (12 mois au lieu de 5 ans pour réclamer des salaires, limitation des dommages et intérêts...),*
- ✘ *Possibilité d'un motif de licenciement imprécis,*
- ✘ *Obligation d'accepter un nouveau poste s'il est situé à moins de 50 km ou 1 h 30 de trajet, sans indemnités de déplacement/transport,...En cas de refus, le salarié verrait ses indemnités chômage réduites et ne pourrait pas contester juridiquement son licenciement.*

Le PRISME, patronat de l'intérim, est présent dans ces négociations.

Depuis plusieurs mois, il exige la suppression des protections actuelles prévues sur le recours à l'intérim.

Pour les intérimaires, la mise en place de ce «CDI de mission» exigé par le Patronat, entraînera :

- La fin des Indemnités de Fin de Mission.***
- L'obligation d'accepter une mobilité géographique sans indemnités de déplacement.***
- Une période d'essai plus longue, favorisant ainsi la rupture du contrat.***
- La période entre deux missions se traduirait par une indemnisation chômage encore plus dégressive, les plongeant encore plus vite dans une précarité plus difficile !***

Cette offensive lancée par les forces patronales s'inscrit dans le schéma d'austérité imposé par la Commission européenne, la Banque Centrale européenne et le Fonds Monétaire International. Elle se retranche derrière la question du « coût du travail ».

Alors que les entreprises vont toucher 20 milliards d'euros d'aides supplémentaires au travers du crédit d'impôt, le Patronat ne daigne pas mettre un euro de plus pour l'emploi et la formation.

Face à la dictature du MEDEF, nous exigeons:

- ↪ Des réponses aux urgences sociales,
- ↪ Le maintien dans l'emploi, en quantité, qualité et qualifié,
- ↪ La revalorisation des salaires et les pensions de retraite
- ↪ Un droit de véto au Comité d'Entreprise contre les licenciements et les fins de mission
- ↪ La suppression des aides publiques aux entreprises qui licencient
- ↪ L'exigence de droits nouveaux pour les représentants des salariés sur les stratégies d'entreprise,...

La CGT appelle les salariés à se mobiliser nombreux le 10 janvier pour dire au MEDEF, au PRISME et à l'ensemble des employeurs : «*la précarité, la flexibilité, chômage, les bas salaires : ça suffit !!!*».

L'Union Syndicale de l'Intérim CGT, se joint à cet appel.

Il est hors de question que les salariés intérimaires et permanents d'agence continuent à faire des sacrifices supplémentaires pour le patronat et les actionnaires. C'est le capitalisme et la crise qui a détruit 800.000 emplois ces dernières années. Et le patronat veut mettre les bouchées doubles !

Il faut se mobiliser plus que jamais, demain il sera trop tard !

Expliquons à nos collègues, nos voisins, nos proches qu'il est possible de les faire plier !

Il est temps que l'ensemble des travailleurs, qu'ils soient en CDI, en CDD ou en intérim, se retrouvent ensemble dans l'action pour que cesse cette hécatombe sociale.

Le 10 janvier, soyons nombreux, à faire grève et à manifester devant les entreprises et les chambres patronales, pour une société plus juste, égalitaire et solidaire.

**Rassemblement régional de l'Île-de-France
Jeudi 10 janvier 12h30 devant le siège du MEDEF
55, avenue Bosquet 75007 Paris - Métro : École Militaire**



UNION SYNDICALE DE L'INTERIM CGT

Case 460 - 263 rue de Paris 93514 Montreuil cedex T 01 55 82 89 80 Fax 01 55 82 89 79

E.mail : contact@usi.cgt.fr Site internet : www.usi.cgt.fr

OUI, JE ME SYNDIQUE

Nom :..... Prénom :..... Date de naissance :.....

Adresse :.....

Téléphone :..... Portable :

E.mail :..... Profession :.....

Entreprise de travail temporaire :.....

Signature :

La cotisation syndicale mensuelle est à 1 % du salaire net, avec un minimum de 10 €. Vous pouvez payer par prélèvement ou par chèque à l'ordre de l'USI-CGT.

Dès réception de votre règlement, vous recevrez votre carte d'adhérent et de la documentation concernant le travail temporaire.

Montreuil, le 4 janvier 2013